

OFFRE D'ACHAT  
SOUS CONDITION SUSPENSIVE

Acquéreur :

La société dénommée « **SAS HECTARE** », dont le siège social est à CLAPIERS (34830), le Clos des Chanterelles, 251 rue du romarin, BP 18, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro SIREN 351.338.660, au capital de 35.100.000,00 Euros.

Représentée aux présentes par son Responsable Développement, Monsieur **JATTEAU Sébastien**, ayant tous pouvoirs pour agir aux présentes.

**1- Vendeurs :**

**Monsieur Gonzalez Lucien**  
**Demeurant : 16 Route de Clermont l'Hérault 34230 Paulhan**

**2- Désignation**

**Sur la Commune de Paulhan (34230)**

- Une partie de la parcelle de terre, cadastrées section AN, N° 880 de m<sup>2</sup> pour partie de 1653 m2 conformément au plan ci-annexé.

**3- Prix de vente**

La vente du bien immobilier désigné ci-dessus aura lieu moyennant le prix de **170 000 Euros** (cent soixante-dix mille Euros).

Lequel prix sera payable comptant le jour de l'acte authentique de vente.

**4- Condition suspensive**

Comme conditions déterminantes du présent contrat, sans lesquelles l'ACQUEREUR n'aurait pas contracté, les présentes sont soumises à la condition suspensive suivante :

- Obtention par la société SAS HECTARE d'un **permis d'aménager purgé de tous recours et retrait et exécutoire permettant la réalisation d'un projet de 4 lots** de terrain à bâtir à usage d'habitation.
- Obtention d'un financement dans les conditions et modalités qui seront déterminées dans le cadre du compromis de vente.
- Les coûts de dépollution du terrain ne dépassent pas un montant maximum de 30 000 Euros.

**HECTARE HÉRAULT**

75, Z.I Les Portes Domitienne - RN 113 - CS 30020 - **34741 VENDARGUES Cedex**  
Téléphone : 04 67 79 84 83 - Fax : 04 67 79 84 91 - Mail : montpellier@hectare.fr

## 5- Clause Particulière

La clôture entre la propriété de M. Pages et l'opération sera réalisée par la société Hectare :  
Un grillage rigide en maille large d'une hauteur de 1.80 m doublé d'une haie végétale.

## 6- Réalisation de la vente

- La vente si elle se réalise, devra être constatée par acte authentique dans le délai de 12 mois à compter de la signature du compromis de vente chez le notaire de votre choix.

### Calendrier prévisionnel :

- Signature d'un compromis de vente (15/08/2022).
- Etude de dépollution avec chiffrage (15/10/2022)
- Dépôt d'un Permis d'aménager + 2mois (15/12/2022)
- Obtention d'un permis d'aménager + 4mois (3 mois d'instruction + 1 mois demandant pièces complémentaires, soit 15/04/2023)
- Purge des recours des tiers et retrait préfectoral + 3 mois (15/07/2023).
- Acquisition de la propriété formalité de vente + 1 mois (15/08/2023).

## 7- Autorisation

Afin de permettre à la SAS HECTARE de réaliser **des études de sol nécessaire à la signature d'un compromis de vente** et un relevé topographique au plus tôt, le vendeur autorise dès la signature des présentes à ce qu'un bureau d'étude et un géomètre puissent rentrer sur la propriété.

## 8- Signatures

Fait en DEUX exemplaires.

Fait à : **PAULHAN**, le : 16/06/2022 pour l'offrant

Dater et signer précédé de la mention suivante : « Lu et approuvé, bon pour acceptation au prix et les conditions de vente contenues dans la présente offre d'achat »

**Monsieur Gonzalez Lucien**

*Lu approuvé*  

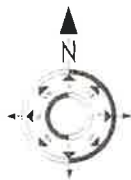

**HECTARE HÉRAULT**

75, Z.I Les Portes Domiliennes - RN 113 - CS 30020 - **34741 VENDARGUES Cedex**  
Téléphone : 04 67 79 84 83 - Fax : 04 67 79 84 91 - Mail : montpellier@hectare.fr

2022-03-23 15:23:23

Date :23/05/2022

Michelle : 1/250 °



### Frangée végétale

**HECTARE**  
URBANISME DURABLE



882



889 139

873

925

926

927

Toute reproduction totale ou partielle de ce plan sans autorisation écrite de la société HECTARE est interdite.